

Élections municipales Belfort 2020

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

Campagne d'interpellation pour les municipales en Franche-Comté menée par :



Association France Palestine Solidarité
AFPS Nord Franche-Comté
afps-gnfc90@hotmail.fr
AFPS de Besançon et de sa région
afps.besancon@gmail.com

CCFD-Terre solidaire de Belfort
ccfd90@ccfd-terresolidaire.org
du Doubs
ccfd25@ccfd-terresolidaire.org
du Jura
ccfd39@ccfd-terresolidaire.org



Ligue des Droits de l'Homme de Belfort
belfort@ldh-france.org
de Dole
ldhdole@ldh-france.org
de Vesoul
vesoul@ldh-france.org

Mouvement de la Paix du Doubs
mvtpaix25@free.fr



MRAP du Doubs
mrapbesancon@free.fr

Terre des Hommes du Doubs
terredeshommesdoubs@orange.fr



Récidev (Ritimo) Bourgogne Franche-Comté
contact@recidev.org



شبكة المنظمات الفرنسية من أجل فلسطين

Dans le cadre de la campagne nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 40 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Membres : Amani, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Cimade, CICUP, CCFD-Terre Solidaire, Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, One Justice, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Soutien Humain/Terre, UJFP. **Observateurs** : Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Chrétiens de la Méditerranée, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde Palmed France PUJ Ritimo

Madame la Candidate, Monsieur le Candidat aux élections municipales 2020,

Vous présentez votre candidature à Belfort aux élections municipales. À ce titre, dans le cadre de la campagne d'interpellation nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine, nos associations en Franche-Comté souhaitent vous interpellier sur des questions concernant les liens de notre ville à la fois avec le Territoire Palestinien Occupé et avec Israël.

La ville de Belfort développe une action de coopération décentralisée avec la municipalité d'Hébron (Cisjordanie, territoire palestinien) depuis 1994.

Comme vous ne l'ignorez pas, l'occupation du Territoire palestinien par Israël est non seulement source de tensions au Proche-Orient, mais encore génère des tensions entre l'Orient et l'Occident. Les questions qui en découlent animent donc également le débat public jusque dans notre propre société, dont une partie est soucieuse des réponses que peuvent y apporter nos élus dans le cadre de leurs fonctions. Une partie notable de la population considère, pour le moins, que les politiques restent indifférents lorsqu'il s'agit de questions concernant les populations arabes, quand elle n'y voit pas une position de « deux poids, deux mesures », ce qui contribue à son désabusement à l'égard de la classe politique.

Les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestinien·ne·s à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : marchés publics, délégation de service public et coopération décentralisée.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence. Lors de la précédente mandature, certains élus municipaux ont parfois laissé entendre, que les municipalités ne peuvent intervenir sur des questions qui concernent la politique étrangère, lesquelles ne relèveraient selon eux strictement que du domaine de l'État. Contrairement à ces assertions, non seulement il ne s'agit pas de se substituer au travail diplomatique de l'État, mais en outre, il est parfaitement des compétences des collectivités territoriales d'intervenir sur des questions internationales, en particulier lorsqu'elles ont des coopérations à l'étranger.

A fortiori, les liens désormais établis entre **Belfort et Hébron** confèrent une responsabilité particulière à la Ville de Belfort et à ses futurs élus, pour pérenniser et développer les actions de

solidarité avec la population palestinienne, ainsi que pour mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont les élus et la Ville disposent pour que soit appliqué le droit afférent à cette situation, ici et au Proche-Orient. Le droit est en effet une condition indispensable à la résolution du conflit entre l'État d'Israël et le peuple palestinien. C'est pourquoi nous nous permettons de soumettre un **questionnaire aux différentes composantes politiques qui constituent votre liste aux élections municipales**¹, que vous voudrez bien trouver ci-dessous. Merci de nous le **renvoyer avant le 28 février**, afin que nous rendions publique les réponses. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir les réponses à ce questionnaire, signées, **par voie de mail au format traitement de texte et une au format pdf**.

En outre, nous nous permettons également de **solliciter des rencontres d'ici le 28 février**, avec chacune des têtes de file des différentes composantes politiques qui constituent votre liste aux élections municipales².

Avec nos remerciements pour votre retour, veuillez croire, Madame la Candidate, Monsieur le Candidat, à notre considération distinguée.

¹ À l'exception de l'extrême droite.

² Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître quels moments pourraient vous convenir.

Elections municipales Belfort 2020

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

1- Belfort possède une coopération avec la ville palestinienne d'Hébron : un engagement dans la coopération décentralisée et une responsabilité dans le soutien politique aux droits des réfugiés et du peuple palestinien dans son ensemble

Contexte :

La ville de Belfort développe une action de coopération décentralisée avec la municipalité d'Hébron (Cisjordanie, territoires palestiniens) depuis 1994 puis étendue à l'association « Echanges culturels Hébron-France » ; le Centre Nidal de Jérusalem et l'université Al Quds à partir de 2002.

Il est à l'honneur de la ville de **Belfort**, très active au sein du **comité international pour la sauvegarde et la promotion de la vieille ville d'Hébron**, créé en octobre 2009, d'avoir œuvré pour qu'aboutisse l'**inscription la vieille ville d'Hébron** de celle-ci le 7 juillet 2017, par le **Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO**, sur la **Liste du Patrimoine mondial** et celle du **Patrimoine mondial en péril**.

Question 1.1 :

Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à **pérenniser, renforcer et à développer les projets de coopération** avec la population de cette ville ?

La Ville de Belfort a fait un choix fort de sens en se liant avec une ville palestinienne, renforcé par les liens que les Belfortains entretiennent maintenant avec ses habitants. C'est en effet, **85 % de la population** palestinienne qui **a été chassée de ses terres** en 1948, au moment de la création de l'État d'Israël, faisant des Palestiniens un peuple de réfugiés. Belfort doit ainsi participer à la reconnaissance des droits de la population harcelée par une colonisation oppressante les revendications des réfugiés palestiniens étant fondamentales dans la perspective d'un règlement de paix. Par ailleurs, **les rapports** de l'ONU, des diplomates de la Commission européenne en poste en Israël et Territoires palestiniens occupés, des grandes ONG, sont absolument accablants vis-à-vis de la politique de l'État d'Israël. Ils font en effet état de **viols permanents des droits**, et de multiples **crimes de guerre** quotidiens, voire de **crimes contre l'Humanité**. **La paix ne se décrète pas, la justice et le droit sont les conditions indispensables d'un règlement du conflit, que seule une volonté politique est à même d'imposer.**

L'action de la Ville de Belfort doit donc être menée conjointement sur le domaine de la coopération décentralisée et sur le terrain politique.

Les liens de Belfort avec le Proche-Orient, au travers de deux coopérations, en Israël et dans les Territoires palestiniens sous occupation, ainsi que la tradition humaniste de la Ville, confèrent à notre ville **une responsabilité particulière dans le soutien aux droits du peuple palestinien et pour agir en faveur de l'application du droit international, des droits de l'Homme et du droit humanitaire**, ce qui est parfaitement dans le domaine de ses compétences.

Concernant la coopération avec la Palestine et Israël **la municipalité de Belfort ne peut plus limiter sa politique à la seule approche humanitariste. Le temps du soutien politique aux droits du peuple palestinien est venu :**

- ✓ **Presque 26 ans après le début de la coopération avec Hébron;**

- ✓ après qu'Israël a en 2018 **institutionnalisé** sa politique d'**apartheid par le projet de loi adopté par la knesset le 18/7/2018, définissant Israël comme «l'État-nation du peuple juif»** et établissant notamment l'hébreu comme seule langue officielle ;
- ✓ au moment où le plan américain prévoit, au mépris total du droit international et au ravissement des deux principaux concurrents pour l'élection israélienne, l'**annexion de la Vallée du Jourdain**, et l'**annexion des colonies**, séparant ainsi la Cisjordanie en 3 parties ;
- ✓ où les arrestations et les cas de **torture** des Palestiniens se multiplient, notamment d'enfants ;
- ✓ où la population de Gaza vit sa 13^{ème} année d'un **blocus** destructeur ;
- ✓ où les réfugiés palestiniens, notamment **la population d'Hébron, qui vit au rythme du désir des colonies implantées au cœur de la vieille ville**, sont maintenus dans la misère et le désespoir par le **refus d'Israël d'appliquer les droits inaliénables des réfugiés palestiniens, tels que définis par l'ONU** (l'absence de règlement de la question des réfugiés palestiniens a placé cette population dans une **situation de profonde précarité** socio-économique et, régulièrement, **d'extrême danger dans les pays d'accueil** -Syrie, Irak, Liban..., les contraignant à des **exils à répétition**) ;
- ✓ après l'**attaque de D. Trump contre les réfugiés en asphyxiant financièrement l'UNRWA** (Agence de l'ONU en charge depuis 1949 des services de santé, d'éducation, d'assistance alimentaire, etc., dans les camps de réfugiés palestiniens), et B. Netanyahu renchérit en demandant son démantèlement, pour **liquider la question des réfugiés et du droit au retour**.
- ✓ Après l'annonce de TRUMP pour un soi-disant plan de paix en dehors de tous droits et règles internationaux, réduisant la Palestine à des confétis et validant de fait les colonies par annexion,

Question 1.2 :

Vous engagez-vous avec votre composante politique, à apporter un **soutien politique** clair et déterminé, en utilisant l'ensemble des moyens dont vous disposerez, **aux droits des réfugiés palestiniens** ainsi qu'aux droits et revendications du peuple palestinien en général, ceci **de manière conforme au droit international**, et à agir pour exiger l'application au Proche-Orient du **droit international, du droit humanitaire, et des droits de l'Homme** ?

Pour cela, vous engagez-vous notamment à affirmer, officiellement, l'attachement de la ville de Belfort à l'application des résolutions de l'ONU, qu'il s'agisse des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies 194 et 3236 portant sur les droits inaliénables des réfugiés palestiniens ainsi que sur le droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, de la résolution 302 portant sur l'aide aux réfugiés de Palestine et notamment sur la création de l'UNRWA, ou encore des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la fin de l'occupation (242) et de la colonisation (entre autres la 2334) ?

2- Belfort ville humaniste en coopération avec Hébron et une ville israélienne : une responsabilité politique et morale de mettre un terme à ses liens avec un régime d'apartheid

Contexte :

Le parlement israélien a voté en 2018, l'institutionnalisation **de la politique d'apartheid israélienne**, en outre, l'État d'Israël **viole** en toute impunité le **droit international**, le droit humanitaire et les droits de l'Homme, et l'on assiste à une radicalisation et à une extrême-droitisation de la classe

politique israélienne ces dernières années. Face à ce constat, **les ONG israéliennes des droits de l'Homme** considèrent qu'il s'agit là à la fois d'une faillite morale à l'endroit du peuple palestinien et d'une impasse mortifère pour la société israélienne. Elles **interpellent donc de manière permanente la communauté internationale**, afin que celle-ci ne se contente plus de simples condamnations morales à l'encontre de l'État d'Israël, mais qu'elle se donne les moyens réels **d'imposer le respect des droits par un régime de sanctions**. Les mouvements **palestiniens de la résistance populaire non violente**, qui ont émergé ces dernières années, **interpellent** de leur côté la **communauté internationale** afin qu'elle impose un régime de **sanctions pour contraindre l'État d'Israël, par des voies légales et non violentes**, au respect et à l'application de ces mêmes droits.

Les autorités publiques ont été longues à sanctionner le régime de **l'apartheid** en Afrique du Sud et à se positionner en faveur de l'égalité des droits. Il est à l'honneur d'un certain nombre d'**organisations**, de **personnalités**, de **municipalités**, d'avoir **été des précurseurs en sanctionnant ce régime**, et d'avoir ainsi conduit les États sur cette voie, laquelle a permis de mettre un terme de manière pacifique à ce régime d'apartheid. Si, avec le temps, Nelson **Mandela** a été reconnu comme une **référence morale** majeure, rappelons que le prix Nobel de la paix déclarait : **« nous savons trop bien que notre liberté n'est pas complète sans la liberté des Palestiniens »**.

La municipalité de Belfort peut-elle encore aujourd'hui concevoir, moralement, éthiquement, le maintien de liens officiels avec les autorités municipales d'un régime d'apartheid et d'un État dont les Nations unies et les grandes ONG internationales dénoncent le viol permanent des droits ainsi que la pratique quotidienne de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité ? Quel bilan laissera la nouvelle mandature, celui d'une municipalité exemplaire qui aura, dans une perspective de justice, d'égalité, et de paix, refusé d'entretenir des relations avec les structures d'un État ségrégationniste et hors de toutes les lois internationales, ou celui d'une municipalité qui s'accommoderait de liens avec un régime d'apartheid ?

Conformément à la tradition humaniste dans laquelle Belfort s'inscrit, la municipalité s'honorerait d'un acte politique fort.

Question 2 :

Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à utiliser les moyens dont vous disposerez pour **que les liens entre la municipalité de Belfort et celle de Afula soient officiellement gelés**, tant que prévaudra l'apartheid israélien et que l'État d'Israël n'appliquera pas le droit international, notamment par la mise en œuvre des résolutions des Nations unies, et qu'il ne respectera pas les droits de l'Homme et le droit humanitaire ? En outre, vous engagez-vous avec votre groupe politique, à ce **que la municipalité de Belfort limite ses liens et son soutien aux seuls organismes ou organisations**, de la société civile de Afula et d'Israël de manière générale, qui **souscrivent ou œuvrent sans équivoque possible**, à la **reconnaissance des droits du peuple palestinien**, à l'application du **droit international**, au respect des **droits de l'Homme et du droit humanitaire**, par l'État d'Israël ?*

* La Ville de Belfort peut ainsi parfaitement entretenir des liens avec la société israélienne, en conformité avec les exigences morales, et dans des perspectives tout-à-fait profitables. Le gel des liens officiels avec la municipalité de Afula n'implique pas en effet, de geler les liens avec la société civile de Afula ou d'Israël de manière générale, dans la mesure où les parties concernées répondraient aux conditions mentionnées supra.

3- Belfort et l'agglomération doivent se doter d'une charte éthique pour des achats publics responsables

Établir une charte éthique pour des achats responsables, c'est s'engager à ne pas contracter avec des entreprises qui participent à des violations des droits de l'Homme et du droit international, dans le même esprit que la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises adoptée en 2017.

C'est le cas de Keter, par exemple, qui offre des solutions de rangement en plastique. Egis également, est [encore impliquée](#) dans la maintenance du tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies illégales de Jérusalem-Est. Enfin, plusieurs [banques et assurances françaises](#) participent indirectement à l'expansion de la colonisation israélienne illégale.

Les municipalités peuvent ainsi invoquer la charte éthique afin de ne pas contracter avec des entreprises impliquées dans la colonisation lors de l'attribution de marchés publics tels que l'approvisionnement des cantines et les achats de fournitures ou les contrats conclus avec des entreprises de services publics (transports publics, ramassage des ordures, surveillance et sécurité du territoire, gestion de l'eau...). Les municipalités pourront aussi invoquer cette charte pour ne pas renouveler les contrats de délégation de service public avec des entreprises dont les actions appuient manifestement la colonisation.

Question 3 :

Vous engagez-vous, avec votre groupe politique, à présenter, ou à tout mettre en œuvre pour soutenir un projet qui serait présenté au Conseil municipal, pour faire adopter une charte éthique, afin que soient introduits systématiquement dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de services de la commune ou de la communauté d'agglomérations, des clauses éthiques qui permettent d'écarter une société qui serait directement ou indirectement impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme ? Clauses s'appliquant que la violation soit réalisée au travers de l'action de ladite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger.

4- Construire un partenariat sur la Coopération décentralisée entre la Ville de Belfort, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS Groupe Nord Franche Comté) et le créer avec l'agglomération.

Contexte :

Dès 2007 à la création du groupe, l'Association France Palestine Solidarité a mis en exergue dans chaque rencontre et déplacements la relation la Ville de Belfort et la ville d'Hébron.

Plusieurs voyages dont certains de découverte, ont permis à de nombreux adhérents de prendre conscience des problématiques spécifiques à cette ville ancienne et dépositaire du tombeau des patriarches mais source d'occupation et de colonisation extrêmes avec tout ce que cela comporte.

Dernièrement encore nous avons fait venir deux jeunes habitants d'Hébron en mars 2019 faire une conférence sur leur situation dans le cadre de leur association « Young Against Settlements » (jeunes contre la colonisation), et une rencontre a pu être organisée avec l'adjointe à la coopération.

Une politique municipale de solidarité internationale n'a de sens que si elle se conçoit et se mène en partenariat avec les forces de la société civile qui sont directement concernées. Il va de soi qu'une commune possède des moyens et des compétences que ne peut avoir une association. Il est cependant bien normal qu'une municipalité (notamment l'une de ses délégations), qui entretient des relations avec

une multitude de pays ne puisse être spécialiste de la situation de chacun de ces pays. Le bon fonctionnement d'une coopération décentralisée avec une entité en Palestine où la situation géopolitique, sociale, économique, culturelle, est tout-à-fait particulière, suppose donc d'allier les compétences de Belfort, voire de l'agglomération, à l'expertise de l'acteur historique de la société civile belfortaine, spécialisée sur la question. **Dans le cadre de la coopération avec Hébron, il nous paraît aujourd'hui nécessaire de construire un partenariat véritable entre, d'une part, Belfort et l'agglomération, et d'autre part, l'Association France Palestine Solidarité, en tant que principale association de solidarité avec le peuple palestinien en France.**

Question 4.1 :

Vous engagez-vous, avec votre liste, à nouer avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS groupe nord Franche Comté), un partenariat véritable sur la coopération avec la Palestine ?

En 1995, la ville de Belfort a baptisé une place du nom d'Yitzhak RABIN, en indiquant le fait qu'il avait reçu le prix Nobel de la paix en 1994, et ceci tout à l'honneur de la ville de Belfort.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce prix Nobel de 1994 a été décerné conjointement à Yasser ARAFAT, Shimon PERES et Yitzhak RABIN.

Ytzhak RABIN , premier ministre qui a continué la colonisation, n'aurait jamais eu le prix de la paix sans Yasser ARAFAT.

Aussi il nous semble réducteur et partial de réduire le prix Nobel et de l'attribuer ainsi qu'à un seul homme et qui plus est sans indiquer sur la plaque que ce prix a été remis à trois personnes.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de baptiser un espace public de même configuration au palestinien Yasser ARAFAT. Ce geste vous honorerait et montrerait votre impartialité et votre engagement à une solution de paix juste et durable dans cette région, car il ne peut y avoir deux poids deux mesures !

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de :

- **de baptiser un espace au nom d'Yasser ARAFAT (prix Nobel 1994 de la paix avec YR et SP)**
- ou de rebaptiser la place « Place Y. ARAFAT et Y. RABIN, (prix Nobel de la Paix 1994 avec S. PEREZ) »**

Question 4.2 :

Suite à la dénomination d'une place Y. RABIN, quelle est votre position sur la dénomination d'une place ou d'une rue Y. ARAFAT ?